

L'affaire Couriau

Gérald Attali

Le 11 janvier 2004

IA-IPR d'histoire-géographie

Académie d'AIX-MARSEILLE

gerald.attali@ac-aix-marseille.fr

Un article récent de *La Dur@nce*¹, consacré aux nouveaux programmes de 1^{ère}, signalait il y a quelques mois l'intérêt que présentait l'affaire Couriau pour bâtir une étude de cas. Restait à trouver la documentation. Elle est venue grâce à un internaute² qui, prenant connaissance de l'article, a fourni les indications permettant de composer un corpus documentaire relativement étoffé. Pourquoi utiliser cette affaire dans le cadre du programme de 1^{ère} ? Comment le faire ? Avec quelles conséquences ? Ce sont quelques unes des questions auxquelles le compte-rendu de cette expérience pédagogique vise à répondre.

Des raisons d'un choix...

L'affaire Couriau, régulièrement citée, ne fait l'objet, à ma connaissance, d'aucun ouvrage de vulgarisation. Seules existent des études approfondies sous forme d'articles peu accessibles³.

À la veille de la Grande Guerre, à la fin du mois d'avril 1913, Louis Couriau est exclu de la section lyonnaise de la Fédération du Livre. Typographe depuis peu à Lyon, il est doublement fautif. D'une part il a « imprudemment » laissé son épouse devenir comme lui une « typote » ; d'autre part, il réclame pour elle une adhésion au syndicat. Sourde aux propositions de la Fédération du Livre qui préconise en 1910 l'adhésion des femmes, à condition qu'elles travaillent au tarif syndical, la section lyonnaise s'inscrit dans une stratégie de défense de l'emploi des seuls « typos ». Le travail des femmes fait l'objet d'une suspicion durable : celle d'encourager le patronat à baisser les salaires ; à quoi s'ajoutent des préjugés tenaces. Le rôle d'une femme n'est-il pas d'abord d'être une mère ? Et quand bien même, elle travaillerait, son salaire ne peut-il être autre chose qu'un appoint dans le revenu du ménage ? L'affaire prend une dimension nationale révélant les lacunes de la réflexion syndicale sur la place des femmes dans les activités de production. Cependant, la maturation du problème reste lente, interrompue par la guerre. Il faut attendre 1922 pour voir apparaître une Commission féminine au sein de la nouvelle CGTU⁴.

Le premier thème proposé dans les séries générales de la classe de 1^{ère} est l'étude de *L'âge industriel en Europe et en Amérique du Nord du milieu du XIX^e siècle à 1939*. Les élèves de 1^{ère} STT étudient un thème analogue sous une appellation légèrement différente : *Les transformations économiques et sociales en Europe et en Amérique du Nord du milieu du XIX^e siècle à 1939*. Mais la vraie nouveauté de ces programmes c'est la place à réserver aux études de cas dans les cours d'histoire des séries générales. Il n'est pas question ici de revenir sur l'intérêt pédagogique de cette innovation⁵. Constatons cependant que cette affaire offre une occasion, parmi d'autres, de poursuivre la construction d'une histoire mixte. Si la recherche sur le genre a beaucoup progressé ces dernières années, sur le terrain de l'histoire scolaire il reste difficile de trouver autre chose que de rares « dossiers histoire des femmes ». Ils sont certes utiles, mais permettent difficilement de penser la relation hommes/femmes. L'intérêt de cette affaire est également de montrer les complexités de l'action syndicale au début du XX^e siècle. Dans beaucoup de manuels — et dans les pratiques — celle-ci est dotée d'une forte charge symbolique, souvent positive. Avec d'autres facteurs, l'amélioration de la situation des ouvriers est incontestablement à mettre à son compte. Doit-on pour autant gommer l'approche inégalitaire d'une relation entre les sexes encore largement influencée par la pensée de Proudhon ? Faut-il se satisfaire d'une histoire souvent déterministe mais qui gomme des réalités contradictoires ?

... à la mise en œuvre pédagogique

C'est dans le cadre de la leçon consacrée aux *Transformations économiques et sociales en Europe et en Amérique du Nord du milieu du XIX^e siècle à 1939* que l'affaire Couriau est étudiée par une classe de 1^{ère} STT. Il s'agit d'une 1^{ère} d'adaptation ; classe peu nombreuse et composée d'élèves — surtout des filles — qui, venant du lycée professionnel, s'inscrivent généralement dans une trajectoire scolaire positive. Majeurs pour la plupart, ils ont acquis une certaine maturité.

La première séance permet de brosser un tableau très bref des transformations sociales et de leurs facteurs pendant cette période (guère plus de 15 minutes). Cela conduit à aborder le rôle de l'action syndicale et à s'interroger sur ses contradictions. Naturellement, les élèves n'ignorent rien de la résistance patronale. Cependant est-ce le seul

¹ http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/histgeo/durance/new_dur/num_042.htm#mixte

² Que M. Jef Tombeur soit ici remercié

³ On trouve un résumé de cette affaire dans *Le XX^e siècle des femmes*, de Florence Montreynaud, chez Nathan, 1995. Pour une étude plus approfondie, consulter Marie-Victoire Louis, In : " *Cette violence dont nous ne voulons plus* », Syndicalisme et sexisme, n° 7, mars 1988, p. 33 à 37 et disponible sur <http://www.marievictoirelouis.net/sitemvl/photo.php?cat=32&num=4&expand=all>

⁴ Que deviennent les époux Couriau entre temps ? Difficile de le savoir ; la plupart des articles consultés ne le mentionnant pas, comme si l'affaire avait condensé le destin personnel de chacun.

⁵ Voir le numéro que La Dur@nce a consacré à ce thème : http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/histgeo/durance/new_dur/num_042.htm

problème ? La question est posée avant que les élèves n'écoulent un récit de l'affaire, jusqu'au renvoi de Louis Couriau par la section lyonnaise de la Fédération. Ce récit reprend pour l'essentiel la présentation faite plus haut.

Dans la seconde partie de la séance, les élèves découvrent l'important dossier documentaire avec pour consigne d'identifier les différents intervenants, le point de vue de chacun et les raisons qui le fondent. Ce travail se prolonge toute la seconde séance. Des groupes se constituent spontanément, au départ pour faciliter la lecture des documents puis bientôt pour échanger sur les arguments développés par les différents protagonistes de l'affaire. Au début de l'heure suivante — la troisième et dernière séance — s'ouvre la discussion sur le dossier documentaire. Les échanges ont moins pour but de vérifier la qualité des réponses que de mettre tous les élèves à peu près au même niveau de compréhension de l'affaire afin qu'émerge la question qui fera l'objet par la suite d'une synthèse. Il s'agit d'un moment important destiné à préparer la rédaction. Moment souvent plus riche que l'écrit qui suit.

Enfin, vient la dernière demi-heure. Chacun rédige seul une réponse à la question : *Dans l'affaire Couriau, les syndicats ont-ils joué leur rôle de défenseurs des salariés ?* La question ne permet pas une réponse univoque. Bien au contraire, celle-ci suppose que les élèves aient pris conscience tout à la fois du niveau d'expression des contradictions — le régional et le local, la section et la Fédération, etc. — et de la diversité des sensibilités exprimées à l'occasion. Aucune consigne n'est donnée sur la longueur de la réponse. Cependant, la plupart des élèves présentent leur rédaction comme s'il s'agissait d'un devoir.

Une vue globale des travaux d'élèves permet d'établir quelques distinctions : les synthèses construites par les filles sont dans l'ensemble plus étoffées que celles des garçons, certes moins nombreux et généralement moins impliqués dans le travail scolaire. Ces derniers produisent des textes relativement courts, se bornant le plus souvent à rendre compte de l'affaire⁶. Les garçons se seraient-ils sentis plus concernés par une injustice flagrante touchant un (ou des) homme(s) ? Dans d'autres circonstances (notamment sur les effets du travail à la chaîne étudiés dans une séquence précédente), la plupart n'ont pas manqué d'intervenir, de réagir. Comme tout un chacun, ils sont capables d'engagement quand le cours permet d'aborder des « *questions historiques, socialement vives* »⁷. Il est cependant délicat de tirer des conclusions des remarques qui précèdent. La démarche soulève la question des implications personnelles — et donc de genre — dans la formation d'une conscience historique sans lui apporter de réponses définitives.

Faut-il craindre une dérive « militante » et avec elle le piège de l'anachronisme ? Une seule synthèse souffre manifestement de ce travers. Loin de tenir compte des faits, une élève livre une opinion personnelle, manifestement très engagée mais sans véritablement l'argumenter⁸. La plupart des travaux témoignent davantage de la volonté pour beaucoup d'accomplir simplement leur « métier d'élève ». Ils ne font que reprendre les données factuelles de l'affaire, pointant au passage les points de vue analysés lors de l'échange précédent. Seuls quelques élèves font preuve d'une réflexion plus élaborée, allant jusqu'à intégrer la conception des rôles sexuels dans les prises de position des protagonistes de cette affaire⁹. Le bilan semblera bien nuancé au regard de ce que laissait espérer l'échange. Faut-il s'en étonner ? Alors que chacun sait l'importance qu'il y a revenir sur ce qui a été écrit, le temps laissé à la synthèse est généralement compté. Pour beaucoup d'élèves, le travail d'élaboration autonome de l'écrit devrait pouvoir se faire — ou se terminer — à la maison. La production d'un écrit oblige les élèves à s'engager dans la voie de l'interprétation d'une situation historique. Y sont-ils vraiment préparés alors que la plupart perçoivent l'histoire comme une simple mémorisation des faits. La tâche est d'autant plus complexe qu'elle remet en cause le préjugé favorable qu'entretiennent ces élèves à l'égard de l'action des syndicats.

L'intérêt d'une étude de l'affaire Couriau est sans doute là : quand l'histoire enseignée intègre la dimension du genre, elle engage les élèves dans une approche complexe des situations historiques. La vision souvent salutaire de l'action syndicale exposée dans les manuels en sort plus nuancée. Par delà les catégories sociales, facilement appréhendées par les élèves — il s'agit classiquement des catégories de patrons et d'ouvriers —, la querelle faite à Emma Couriau et à son époux, brouille le discours syndical traditionnellement présenté — et perçu — comme libérateur. Elle bouscule, en les mettant à jour, les stéréotypes qui assignent à chacun et à chacune, une fonction sociale précise en raison de son sexe. Elle révèle la dimension sociale des constructions identitaires.

⁶ Voir l'annexe 1

⁷ Voir sur ce sujet A. Legardez, *L'enseignement des questions sociales et historiques, socialement vives*, in *Le Cartable de Clio*, n°3, 2003

⁸ Voir l'annexe 2

⁹ Voir l'annexe 3

Quelques propositions de la Fédération (syndicat) du Livre à l'issue de son congrès de Bordeaux, en 1910...

- La première proposition affirme que *"seront soutenues moralement et matériellement les sections qui... voudront réagir contre l'exploitation de la femme par l'obtention en sa faveur du tarif minimum syndical"*. (Elle est votée à la quasi-unanimité du congrès.)

La seconde proposait que *"pendant une période transitoire (fixée à 2 ans)... les femmes (sans distinction d'âge ni de situation de famille) actuellement employées pourront être admises à la fédération aux mêmes conditions que les hommes. Au terme de celle-ci, seront seules admises les femmes payées au tarif syndical"*. (elle n'est adoptée que par 74 voix contre 62 et 22 absentions.)

...à leur application

"la solidarité et encore moins la générosité n'y avaient leur part". Aussi, *"aucune action, aucune propagande"* ne furent entreprises pour faire appliquer les décisions prises. Plus encore, le 31 décembre 1911, le Comité central de la Fédération fait marche arrière. Après un coup de chapeau *"à la généreuse initiative du congrès de Bordeaux"*, il adopte à l'unanimité un ordre du jour décidant *"de tenir compte de certaines difficultés locales, (et) de laisser aux sections en les priant de s'inspirer de la volonté du congrès, toute latitude pour solutionner cette délicate question au mieux de leurs intérêts locaux et des intérêts généraux de la Fédération."* (Il y a cette date 12 000 femmes parmi les 64 000 ouvriers du Livre)

Déclarations de Botinelli, secrétaire de la section lyonnaise de la Fédération du Livre

« La section lyonnaise, mène depuis 30 ans la lutte contre la typote...

Oui, nous poursuivons l'éviction de la femme de l'atelier de typographie, mais nous le faisons sans haine et sans brusquerie. Ainsi, sans faire de bruit, nous avons réussi (en 30 ans) à faire sortir plus de 100 femmes de l'atelier ". Pour expliciter son refus d'accepter l'adhésion d'Emma Couriau, il expose les arguments suivants : *"La motion (de Bordeaux) n'est pas aussi nette que l'on veut bien le croire ; elle n'a été adoptée qu'à une faible majorité ; l'admission des femmes était considérée, comme une possibilité et non comme une obligation ; en outre elle n'a pas été appliquée"*.

Quant à la radiation de Couriau, *"c'est une conséquence absolument logique de notre refus d'accepter la femme et d'en poursuivre le remplacement par des hommes. Quoi de plus naturel que de demander à ceux des nôtres de donner l'exemple ? "* Cette mesure était d'ailleurs appliquée depuis 30 ans affirme Botinelli : *"25 typographes mariés à des typotes 'bons syndiqués', s'y plièrent et "se conformèrent à cette décision". Un seul fut radié en 1909 pour avoir refusé de s'y soumettre."* Et il poursuit : *"Le confrère Couriau prétend n'avoir pas s'occuper de ce que fait sa femme, qui est absolument libre de disposer de sa vie comme elle l'entend. Nous sommes d'accord avec lui, mais nous sommes aussi libres de nous défendre. Et, en bon syndiqué, négligeant son intérêt personnel pour n'envisager que l'intérêt général d'une corporation de plus en plus menacée, il devait rester à nos côtés. Sa conscience le lui défend, c'est regrettable, mais dans notre syndicat qui n'est pas encore sous le régime libertaire, il y a un règlement, il y a des décisions, il faut s'y soumettre ou se démettre, sans cela pas d'existence possible pour notre organisation...*

On nous traitera d'égoïstes, tant pis. Nous défendrons nos intérêts professionnels ...

Nous n'avons pas mission à redresser les torts et les inégalités choquantes de notre société. Ce serait une tâche bien trop lourde pour nos faibles épaules ».

(La typographie française, 16 août 1913)

Réaction d'Emma Couriau

« La typographie est, à Lyon, en plein moyen âge. On n'est pas à court de procédés pour persécuter les femmes, puisque l'on va jusqu'à se venger bassement sur les époux de la haine de sexe que l'on nous a vouée". Et, devant cette iniquité, *"sans précédent dans le monde syndicaliste"*, elle conclut par l'appel à la création d'un syndicat de femmes :

"Nombreuses sont mes camarades qui désirent être regroupées au syndicat. Que faire en présence d'une telle mentalité masculine ? Le moyen, le voici : Formons notre syndicat nous mêmes, donnons lui l'ardeur combattive et éducatrice qui semble de plus en plus devenir l'apanage des femmes. Lorsque nous serons fortes et que nous aurons montré ce que nous sommes capables de faire, il faudra bien que la Fédération du livre nous accepte... À l'oeuvre donc ! » (D'après des extraits du journal syndical, *La Bataille syndicaliste*, 1913)

Réaction de Louis Couriau, le mari

« On me fit connaître une décision par laquelle la section Lyon avait rayé un confrère sous prétexte que malgré l'ordre qui lui en avait été donné, ce confrère continuait à faire travailler sa femme comme compositrice. Je répondis naturellement que ce n'était pas moi qui obligeais ma femme à travailler. Je ne me crois pas ce droit. D'ailleurs même en admettant que je veuille faire acte d'autorité dans mon

ménage, ma compagne se refuserait obstinément m'obéir. Elle prétend qu'on ne peut pas lui dénier le droit de travailler de son métier, que c'est une condition de vie et d'indépendance pour elle. Que puis-je alors ? Quel moyen employer pour l'obliger à ne rien faire ? Je l'ai demandé au Comité. On n'a pas su me répondre. J'ai parlé de la battre, de la mettre à la rue etc. Tous se sont récriés, il faut le dire à leur honneur. Alors ? "

Botinelli (secrétaire de la section lyonnaise de la Fédération du Livre), en revanche lui demanda d'obliger sa femme à quitter le métier :

« *Il me parla de persuasion et finalement me conseilla d'user du droit d'autorité que la loi confère au mari sur sa femme.* »

« [...] Botinelli parle de moralité dans les ateliers. Que ne l'enseigne-t-il, lui, d'abord aux camarades syndiqués qui travaillent avec des femmes ? [...] On veut obliger ma compagne à quitter le métier, mais il y en a 50 derrière qui attendent la place. [...] On se laisse aller à employer les misérables procédés que suggère une triste mentalité syndicale... vengeance sur la femme ; vengeance sur ceux qui la touchent de près ».

(D'après des extraits d'interventions de Louis Couriau dans La Vie Ouvrière, Juillet 1913)

Réactions diverses

· **La Fédération féministe du Sud-est** rappelle « *que les ouvriers ne disposent pas eux-mêmes de la main-d'œuvre* » et "*que des hommes qui se croyaient imbus d'idées avancées légifèrent sur la femme comme ils reprochent aux bourgeois gouvernementaux de le faire à leur égard.* »

· **Les anarchistes** : « Tous les motifs que l'on invoque ne sont que raisons de circonstance destinées à masquer le désir de supprimer la concurrence, de restreindre le nombre des confrères, de truster la production. On leur dit : le métier est trop pénible pour vous, camarades, si nous vous chassons de NOS ateliers, c'est dans votre intérêt... Tartuffes !... Les typos lyonnais parlent d'immoralité, de la promiscuité dangereuse des hommes et des femmes ! Dangereuse pour qui ? Leur vertu est-elle donc si fragile qu'elle ne peut supporter la présence d'un jupon sans faiblir ? Et les brocheuses, leurs voisines d'atelier cessent-elles d'être des femmes en n'étant pas des concurrentes ? Ils invoquent l'hygiène insuffisante des ateliers. Ce qui ne vaut rien pour les autres leur convient donc ? Pourquoi discuter, pourquoi ergoter ? Ce qu'ils veulent, c'est l'élimination des concurrents, pas autre chose. *Les femmes ont le droit de travailler partout ou elles peuvent exercer leurs facultés et lorsque les typos obtiennent que les typotes soient chassées des ateliers, ce n'est pas le bon droit qui triomphe mais le biceps....* » (*Le Libertaire*, 6 septembre 1913)

· **La CGT (Syndicat : Confédération Générale du Travail)** : « Comment se fait-il que seules [les féministes] aient pu prendre en main la cause des travailleuses ? Est-ce que les travailleuses, tout comme les travailleurs ne relèvent pas de la CGT ? Comment se fait-il que la CGT n'ait pris aucune position dans cette affaire ? N'y- a-t-il pas là une lacune dans son organisation ? ". Un autre militant écrit qu'il est « étonné de trouver tant de défenseurs de la famille parmi les militants ouvriers. Sans doute pour quelques-uns c'est un moyen hypocrite de se débarrasser de l'ouvrière. Mais la plupart sont sincères. [...] Ils défendent la famille comme le feraient les membres de l'Académie des sciences morales ». Et il ajoute qu'il « serait temps que les camarades abandonnent la mentalité antédiluvienne qui leur donne une si étrange conception des rapports qui doivent exister entre l'homme et la femme. Est-il si difficile d'admettre que la femme peut agir par elle-même et qu'elle a voix au chapitre, quand il s'agit de régler sa vie et sa destinée ».

L'Affaire Courriou.

En 1911 on leur a été voté, cette loi dit que les femmes pouvaient travailler. En 1912 il y a eu l'affaire Courriou. L'affaire Courriou c'est une femme qui n'a pas pu travailler car elle n'a pas été acceptée par la Fédération des Femmes. Pour elle les femmes ne doivent pas travailler et ont même qu'il les dénoncent: "Mais nous faire de bruit, nous autres dévots (ou de ans) à faire sentir plus de nos femmes de l'atelier".

Suite: ... il y en a qui disent que les femmes doivent travailler comme les hommes et ne doivent pas être protégées comme les hommes. Il y en a qui parle de concurrence hommes, femmes. Se pense que les syndicats défendent les salaires même les femmes: "est-il difficile d'admettre que la femme peut agir par elle-même et qu'elle se voit au chapitre, quand il s'agit de régler sa vie et son destin?"

Synthèse d'Histoire.

L'affaire Courriou n'est vraiment pas la seule affaire du même genre à avoir eu lieu. C'est l'époque où les femmes s'expriment cette affaire s'étendait sur toutes les France car cela va devenir une grande décision pour l'économie. Car si les femmes se mettent à travailler il va falloir augmenter les budgets des entreprises.

Les syndicats défendent la part de Courriou, ils qui se font même tomber ~~abruptement~~ la mentalité autocratique.

C'est l'époque de beaucoup de changement alors pourquoi pas le travail des femmes.

C'est des machistes ceux qui ne défendent pas l'affaire Courriou. Ils restent encore à l'époque du moyen âge, et veulent que leurs femmes restent à la maison pour qu'ils puissent s'appuyer sur elles le pied sur la table et manger un bon repas dès leur arrivée du travail.

Synthèse

- Raesquin y a-t-il eu l'affaire Courreau? Les syndicats ont des journées sans école de défenseur des salariés.

En janvier 1993, Emma Courreau demande son admission au Syndicat de la Fédération du Livre. Tout est bien sa demande est acceptée, de plus, son mari, Louis Courreau est exclu du syndicat.

Cette malheureuse histoire aurait pu s'arrêter aux ces faits dans les années précédentes, mais les mentalités changent petit à petit et cette affaire, qui était au départ régionale, va s'étendre pour affecter un pays entier.

On distingue deux grands points de vue dans les mentalités. Tout d'abord, les personnes qui sont totalement contre le travail des femmes (la concurrence), pour eux la place de celles-ci n'est pas à l'usine mais à la maison pour s'occuper de la famille. On peut voir que Botinelli, est complètement de ce point de vue.

Ensuite il y a les personnes qui pensent que la société doit évoluer et la femme doit s'imposer, par exemple en travaillant si elle veut. Les anarchistes, la CGT, et la Fédération féministe du Text-est soutiennent ce point de vue.

Si on se veut aux syndicats qui ont pour but principal d'aider les salariés, on peut dire que nous ne font pas deux travaux, excepté

certaines syndicats (la CGT). Aux yeux de la loi, tous les humains sont égaux et aucune distinction... concernant le sexe de la personne ne doit être établie. Malheureusement les hommes qui prennent les décisions dans ces syndicats sexistes (Fédération du Livre) pensent que le salaire de la femme est complémentaire à celui de son mari donc qu'elles n'ont pas forcément besoin de travailler. Les syndicats inventent des excuses comme l'hygiène ou la difficulté du travail afin de donner des excuses valables mais les femmes sont très déterminées à ne pas se laisser faire. Elles créent même leurs propres syndicats.